

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 octobre 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015

**2015 DAC 422** Subvention (3.000 euros) à l'Association de la Plume Noire (15e).

**MM. Bruno JULLIARD** rapporteur.

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association de la Plume Noire ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'Association de la Plume Noire 17, rue du Docteur Jacquemaire Clemenceau 75015 Paris pour l'organisation de la 20e édition du salon du livre et de la Plume Noire. 2015\_02495 21166.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 ; rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**